

# Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 4 octobre 2021

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Vincent de NADAÏ, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Laurent NORMANDIN-VARENNE, Sylvie POMIER

Excusés : Séverine BOUROUMEAU, Julien COYARD, Alain MALGOUYRES (pouvoir donné à Cécile GENOVESIO)

## 1. Retour fête du village

La fête du village a eu lieu les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre. Quelques élus et villageois ont participé à l'organisation

- concours de belote le vendredi soir
- le concours de pétanque prévu le dimanche après-midi a été avancé au samedi après-midi, en raison d'une météo pluvieuse annoncée pour le dimanche
- Concert Rock avec repas auberge espagnole le samedi soir
- En raison du départ précipité des forains pour raisons familiales, des structures gonflables ont été installées pour les jeunes enfants le samedi après midi
- Malheureusement, l'animation pour les enfants prévue par la bibliothèque le dimanche après-midi a une nouvelle fois été annulée à cause de la pluie

Certains habitants ont émis le souhait de redynamiser le comité des fêtes. Plusieurs personnes se sont déjà portées volontaires pour constituer un nouveau bureau. Une réunion publique est prévue prochainement. La date préalablement retenue le 19.10.2021 est reportée en raison de l'Assemblée Générale de l'APE, le même jour. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

## 2. Enquête publique

Monsieur MARCHET, commissaire-enquêteur a rencontré Madame le Maire et s'est déplacé sur les 3 sites concernés par cette enquête :

- Le chemin du Bousquet => aliénation du chemin au profit de Madame LENESTOUR
- Le chemin de randonnée à Margastau qui doit être déplacé
- Le terrain du lotissement vendu par la commune à la famille NORMANDIN-VARENNES

Toutes les personnes concernées seront informées par courrier de l'ouverture de cette enquête. Monsieur MARCHET sera présent sur la commune les 5 et 22 novembre 2021 de 9h à 12h.

## 3. Demande de subvention FST 2021

Le Fonds de Solidarité Territorial est versé par l'Agglomération d'Agen aux communes membres. Son montant maximum est de 30€ par an et par habitant. La commune souhaite bénéficier de cette aide pour les projets suivants :

- Installation du Colombarium au cimetière : cout 6 000€ demande de FST à hauteur de 50% car la part de FST ne peut pas être supérieure à la part communale.
- Chauffage de la Salle des fêtes : en complément de la subvention déjà accordée à hauteur de 70% du projet, la demande de FST portera sur 10% du projet car la commune a obligation d'autofinancée 20 % du projet
- Route de l'Abeille : le solde de la FST sera demandé pour financer les réparations de la route effondrée lors des intempéries du printemps

Les élus donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire les demandes de subvention

#### **4. Retour sur demande subvention (plan de relance)**

Dans le cadre du plan de relance accordé par l'état, et au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, une subvention de 41 735€ a été accordée à la commune pour l'amélioration des chauffages de la Mairie, la Cantine et la Salle des fêtes

#### **5. Avis relatif à la fusion entre la communauté de communes porte d'aquitaine en pays de serres et l'Agglomération d'Agen**

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur la fusion de La PAPS (14 communes) avec l'Agglomération d'Agen (31 communes). La nouvelle communauté de communes regrouperait alors plus de 100 000 habitants représentés par 85 délégués contre 66 au préalable.

Les élus sont favorables à l'unanimité.

#### **6. Convention RGPD avec le Centre de Gestion**

Les collectivités doivent s'assurer que leurs fichiers et services numériques sont conformes au RGPD, et ce, de façon active et en continu. Ceci nécessite de tenir à jour une documentation des actions menées afin de pouvoir démontrer sa mise en conformité, par exemple en cas de contrôle de la CNIL. Le Centre de Gestion propose aux communes un logiciel pour répondre à ces besoins. La commune de Saint Caprais avait déjà souscrit cet abonnement sur les 3 dernières années. Le coût était de 700€ par an. Le nouvel abonnement « AUTONOMIE » est proposé à 630€.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur la nécessité de souscrire à cet abonnement avec le Centre de Gestion.

11 conseillers sont POUR et 1 conseiller s'abstient

Un référent RGPD doit être désigné par les élus. Marie Claire MOURLEAU propose sa candidature qui est acceptée.

#### **7. Convention partenariat bus et garderie avec Saint Ferreol**

Le bus qui amène les enfants au centre aéré de Saint Ferreol part vers 8h30 de l'école de Castelculier. Une garderie est proposée aux enfants à partir de 7h30 jusqu'au départ de bus et le soir de 17h30 à 18h30.

Ce service était pris en charge gratuitement par la commune de Lafox quand la garderie était à Lafox, depuis qu'elle a été transférée à Castelculier, la mairie de Castelculier demande une prise en charge financière aux communes au prorata de nombre des enfants.

Les élus sont d'accord sur le fait que cette garderie est nécessaire mais ils souhaitent connaître :

- Le nombre d'enfants concernés sur la commune
- le cout que cela aura pour la commune
- s'il est possible de répercuter ce cout sur les parents sachant que les frais de transport en bus sont déjà pris totalement en charge par la commune.

Madame le Maire doit se renseigner et fera un retour aux élus lors du prochain conseil municipal

#### **8. Chantier citoyen**

Le chantier citoyen s'adresse aux adolescents de 16 à 18 ans. Ils assurent des travaux d'intérêts généraux sur la commune, le matin (peinture, jardinage,...). Ils sont encadrés par

des agents ou des élus, puis en contrepartie la mairie leur propose des activités ludiques l'après-midi (accrobranche, cinéma...). Une subvention de 1 000€ est versée par l'agglomération d'Agen aux communes qui mettent en place des chantiers citoyens. Les élus proposent de sonder les enfants concernés pour savoir s'ils sont intéressés et sur quelle période (vacances Pâques, Été.) avant d'entamer des démarches.

## **9. HANG'ART BUS**

Le Hang'art Bus sera présent au village les samedi midi

- 16 octobre
- 13 novembre
- 11 décembre

3 personnes sont nécessaires pour installer les tables, dresser les couverts, faire le service et débarrasser. Seront présents

- Le 16 octobre : Jean Damien, Christele, Marie Claire et Sylvie
- Le 13 novembre : Domie, José et Laurent

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Cadeau Noël école** : Les maitresses souhaiteraient que des tables de camping en bois soient installées dans la pelouse de l'école. Le cout d'une table est de 202.18€. Madame le Maire propose l'achat de 2 tables.  
Les élus sont d'accord à l'unanimité.
- **Mutualisation de la police municipale** : Les communes de Castelculier et Lafox ont proposé aux communes de Saint Caprais et Saint Pierre de Clairac de mutualiser leur police municipale. Etant donné le nombre important d'incivilités recensés sur la commune et les nombreuses plaintes de vitesse excessive sur les routes et plus particulièrement dans le lotissement il pourrait y avoir un intérêt pour la commune. Mais avant de prendre leur décision, les élus souhaitent connaître quels sont les horaires de service des policiers et leur périmètre d'action ainsi que le cout pour la commune.  
Madame le Maire doit se renseigner.
- **Repas Cantine** : A compter du 1<sup>er</sup> septembre les repas fournis par la société Elior pour les enfants de la cantine vont augmenter de 1.14% : le prix du repas passe de 3.60 à 3.641€
- **Courriers reçus en mairie**
  - Faire-part de naissance
  - Cours Ecole de Musique de PONT du CASSE : Un administré demande si la commune pourrait accorder une participation financière pour les cours de musique de son enfant à l'école de Pont Du Casse. La mairie de Pont du Casse accorde une aide à ses habitants, cet administré souhaiterait que St Caprais fasse de même. Les élus sont défavorables à l'unanimité
  - Madame Berjou présidente du club des aînés remercie la municipalité de l'aide financière accordée pour leur voyage dans le Lot. 12 habitants de la commune y ont participé.
- **Conseil Municipal** : Le prochain Conseil Municipal se tiendra donc le lundi 08 novembre 2021 (1<sup>er</sup> novembre est férié)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.